

Conventions dans les tableaux

A) Identifiants, toponymes et nomenclature :

Les tableaux par district sont nommés (codés) selon les **identifiants INSEE actuels de leurs chefs-lieux** et présentés ici dans leur ordre numérique. Ces identifiants INSEE sont portés à la première colonne, seconde ligne de chaque tableau. Ceci implique que tel district révolutionnaire dont le chef-lieu est de nos jours situé, par exemple, dans le Tarn-et-Garonne, apparaissant sous un numéro débutant par 82, est donc rangé en conséquence et sans tenir compte sur ce plan de son appartenance d'époque à l'Aveyron, au Lot, au Tarn ou à la Haute-Garonne. Même logique d'utilisation du codage INSEE pour les districts du Var ensuite attribués aux Alpes-Maritimes, codés donc en 06, pour ceux du *Mont-Blanc* reclassés par la suite dans les deux départements savoyards, codés en 73 et 74, pour les districts des départements lorrains redécoupés après 1871, pour les districts de l'ex Seine-et-Oise ou ceux de l'ancienne Seine dont les chefs-lieux sont passés dans de nouveaux départements, etc... Pour les districts qui ont changé de chef-lieu administratif pendant l'époque révolutionnaire, leur identifiant INSEE a été choisi de façon arbitraire entre les localités correspondantes. Les chefs-lieux de district qui ne sont plus rattachés à la France de nos jours ont été codés de façon conventionnelle, en 99001, 2, 3... en éliminant les cas dans lesquels les informations étaient trop rares.

La nomenclature des districts et des cantons, dans la première colonne de chaque tableau, a été saisie sans souci particulier des majuscules ou des conventions orthographiques. Les **variations de la toponymie**, en particulier les adoptions, changements et abandons de noms révolutionnaires, ne sont mentionnées que pour mémoire et dans des cas importants ; on trouvera la plupart de ces variations dans l'ouvrage de Figuières, *Les noms révolutionnaires des communes de France*, qui date de 1901 et qu'on aura donc intérêt à compléter à l'aide d'informations plus récentes, locales, surtout en dessous du niveau des chefs-lieux.

La **liste des cantons de chaque district** a été considérée, par arbitrage, au moment où les informations sont les plus abondantes, soit entre 1793 et 1795. Ceci implique, en règle générale, que les données ont été rétroactivement basculées avec leur canton de référence dans les districts ainsi figés dans une formation arbitraire. On trouvera dans le volume 5 de *l'Atlas de la Révolution française ; Le territoire (2)*, par Daniel Norman, Marie Vic Ozouf-Marignier et Alexandra Laclau (éd. de l'EHESS 1989), un tableau systématique des cantons, par district et département révolutionnaire, présenté pour 1790, en regard d'un essai de transition vers les arrondissements et cantons de 1800/1801. Cette utile présentation nous dispense de la réinsérer ici. Au demeurant, elle n'aurait eu qu'une utilité limitée car le lecteur s'apercevra assez vite que, si les districts ont (relativement) peu changé de 1790 à leur suppression au début de 1796, la nomenclature des cantons et leur nombre sont assez différents dans mes tableaux et dans la liste de 1790 éditée en 1989. Ceci apparaît, précisons-le, dès que remontent les données collectées en 1791 car, dès l'entrée en fonction des autorités locales élues (communes, districts et départements), la trame cantonale semble avoir connu une ample évolution qui ensuite ne change plus beaucoup jusqu'à la refonte générale de 1800/1801. Cette continuité remarquable du découpage de 1791-1800 me semble un enseignement imprévu de mon travail, et qui mérite d'être signalé. Hasard ou nécessité, cette nomenclature se trouve d'ailleurs être assez proche de celle sur laquelle Jean Boutier et Philippe Boutry fondent leurs listes et leur cartographie dans le volume 6 de *l'Atlas de la Révolution française* consacré aux *Sociétés politiques* (éd. de l'EHESS 1992).

B) Contenu par colonne :

Dans la mesure du possible, et au-delà de la première colonne réservée à la nomenclature (*toponymes*) et aux *identifiants* INSEE, on a respecté la répartition des données entre les colonnes

prévues, soit :

- Deux fois deux colonnes pour les résultats en population (*POP*) et en citoyens actifs (*CIT ACT*) des premières années de la Révolution (jusqu'en 1792).
- Trois fois deux colonnes pour les résultats en population (*POP*) et en citoyens ayant droit de voter (*ADV*) de 1793.
- Deux colonnes pour les votes émis en juillet-août 1793 (*VOTE 93*), résultats et informations diverses sur ces résultats.
- Trois fois deux colonnes pour les résultats en population (*POP*) et ayants-droit de vote (*ADV*) de 1794 [mais la dernière de ces colonnes, *ADV94*, a souvent été utilisée pour les données du droit de vote récapitulées lors des assemblées électorales de 1795, données dont je n'avais pas prévu le recueil lors de l'établissement de la grille].
- Deux colonnes pour les votes émis en septembre 1795 (*VOTE 95*), résultats et informations diverses sur ces résultats.
- Deux colonnes pour les résultats en ayants-droit de vote (*ADV*) de l'an V et de l'an VII. Remarquons que la première de ces colonnes, dûment rectifiée, a parfois été utilisée pour des données de droit de vote 1795 qui n'avaient pas trouvé place dans la colonne *ADV94*, et la seconde de ces colonnes, dûment rectifiée, a parfois été utilisée pour des résultats de population plus tardifs, ceux de l'an VIII.

C) Contenu par ligne :

- Les lignes 1 à 3 (premier cartouche, *intitulés*) donnent les intitulés de départ des colonnes (ligne 1), les dates des informations (ligne 2) et les **cotes d'archives** ou les **sources** correspondantes (ligne 3).
- Les lignes 5 et 6 (deuxième cartouche, *données de base*) donnent les chiffres recueillis en regard du nom du district (ligne 5), en essayant au mieux de discriminer ce chef-lieu de sa ou ses assemblée(s) rurale(s) (ligne 6); détaillé au chapitre 2/4/7 de la thèse, cet exercice s'est révélé décevant.
- Sur les lignes 7 à 25 (toujours deuxième cartouche, *données de base*), en regard de la nomenclature des cantons, on donne la suite des chiffres du district, présentés dans la mesure du possible dans ce cadre cantonal.
- La ligne 26 (troisième cartouche, *résultats*) répète, pour la commodité de lecture, le code INSEE du chef-lieu et les dates des informations de la ligne 2.
- Les lignes 27 à 30 (troisième cartouche, *résultats*) donnent les totaux directs des colonnes (ligne 27), les pourcentages directs entre ces colonnes (ligne 28), les totaux rectifiés et/ou partiels (ligne 29) et les pourcentages rectifiés et/ou partiels (ligne 30). D'autres résultats ont été insérés ensuite dans ce troisième cartouche, en particulier des calculs de participation approchée pour 1793 (*PAPO93*) et pour 1795 (*DRAPO95*). Ces calculs, non prévus et tardifs, ont dû être insérés... là où il restait de la place.
- Les lignes en dessous de la ligne 30 (quatrième cartouche, *Commentaires*), sont pour l'essentiel consacrées aux **calculs en pourcentage par canton**, en regard de la nomenclature des cantons du deuxième cartouche, première colonne, qui est reportée ici pour commodité de lecture. D'autres informations ont aussi été reportées dans les colonnes, selon leurs dates.

D) Autres abréviations

Parmi les abréviations employées, en particulier à la ligne 3 (*sources*), les mentions *Bois*, *Boutin*,

Demeude, Emile, Fournier, Gainot, Genty, Gosset, Malcolm (ou Crook), Masson, Manu, Marx, MEL (ou Melvin), Potin, Soanen, ou Talon... désignent un peu familièrement des données communiquées par ou empruntées respectivement à Emmanuel Arvois, Paul Bois, Philippe Boutin, Robert Demeude, Emile Ducoudray, Malcolm Crook, Melvin Edelstein, Georges Fournier, Bernard Gainot, Maurice Genty, Xavier Gosset, Jean Louis-Masson, Roland Marx, Vincent Potin, Henri Soanen ou Fabien Talon, tous auteurs qu'on retrouvera dans la bibliographie de la thèse et des ouvrages dérivés...

Dans les tableaux, *P* désigne toujours la participation ; *P/93-1* désigne par exemple un calcul de participation en 1793 calculé sur la base du premier droit de vote déclaré en 1793 ; *DDV* désigne les taux de droit de vote ; *DDV96/94* désigne, par exemple, un droit de vote déclaré en 1796 rapporté à la population déclarée en 1794. La mention *CC* ou *Com* désigne une ou des communes, *cton* désignant un canton. La lettre *S* désigne une section, dont les résultats peuvent manquer, ou dont les votes peuvent être *unanimes* : *U*, ou *SU*. Les mentions *nd* ou *mq* ou *pas* désignent des données manquantes. La notation *err* désigne une erreur de totalisation sur les tableaux originaux consultés. Les mentions *rond* ou *coeff* désignent des chiffres probablement ou certainement calculés à l'époque. Les mentions *HYP* désignent mes hypothèses de calcul et *LEUR HYP* celles des opérateurs d'époque. La mention *El* désigne des *Electeurs* secondaires, éventuellement utilisés pour approcher les effectifs d'ayants-droit. Les *ABSR* sont les *absents pour le service de larépublique*, agrégation des militaires partis et des nombreux civils requis à divers titres. La mention : *militaires* est employée quand la définition extensive des *ABSR* n'est pas évidente.

Il reste certainement beaucoup d'erreurs dans les tableaux, et presque toutes sont les miennes !

Serge Aberdam, janvier 2012